



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01743

Numéro SIREN : 482 136 470

Nom ou dénomination : A.D.C. ASCENSEURS DIAGNOSTICS & CONTROLES

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2014 sous le numéro de dépôt 5349

Ascenseurs Diagnostics et Contrôles ADC

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 5 rue Saint Fiacre
78130 LES MUREAUX

S349

05B 1743-

n° de
dépôtn° de
gestion

482 136 470 RCS VERSAILLES
(numéro de gestion 2005 B 01743)

28 MARS 2014

CESSION DE PARTS

n° de
chron

Gumb

n° de
chron

Enregistré à : SIE PARIS 11E STE MARGUERITE
Le 27/03/2014 Bordereau n°2014/169 Case n°9
Régistrement : 25 €
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agent des impôts

Pénalités :

Ext 1499

Entre les soussignés :

Monsieur Rémi, Jean, François HUK
né le 09 novembre 1958 à PARIS (75013)
de nationalité Française
demeurant au 71 rue de Montreuil 75011 PARIS

ci après dénommé « le Cédant »

Monsieur Patrick, Michel LAVILLE
né le 29 août 1961 à PARIS (75013)
de nationalité Française
demeurant au 5 rue de Roche Colleau 91540 MENNECY

Marié à Madame Marie-Christine, Isabelle, Jeanne LAVILLE née SEGALIN
née le 03 décembre 1962 à BREST (29200)
de nationalité Française
demeurant au 5 rue de Roche Colleau 91540 MENNECY

Sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

ci après dénommé « l'Acquéreur »

Suivant acte sous-seings privé en date du 19 avril 2005 à Versailles, enregistré auprès du Greffe du Tribunal de Commerce le 12 mai 2005 bordereau N°01743, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le RCS 482 136 470, la société à responsabilité limitée dénommée ADC Ascenseurs Diagnostics & Contrôles ayant pour objet :

- la gestion d'une association d'Ingénieurs, de Techniciens et Conseillers Technico-commerciaux traitant en général de toutes les questions techniques ;
- la technique et la fabrication des équipements des bâtiments neufs ou anciens, et plus particulièrement les études, contrôles et expertises des équipements techniques du bâtiment, soit : béton armé, charpente métallique, ascenseur, monte-charge, escalator, chauffage, climatisation, électricité, téléphone, détection incendie, sécurité incendie, ventilation mécanique contrôlée, porte automatique ;
- l'étude, l'obtention, l'achat, la cession totale ou partielle, la concession, l'exploitation, la vente de tous brevets, licences, procédés, secrets de fabrication, marques de fabriques et systèmes de licences.

Dont le siège social est fixé 5 rue Saint Fiacre 78130 LES MUREAUX

Le capital social de la société s'élève à la somme de SEPT MILLE CINQ CENTS (7 500) euros. Il est divisé en CINQ CENTS (500) parts de QUINZE (15) euros chacune de valeur nominale, souscrite en totalité par les apports en numéraire des associés attribués à chacun d'eux dans les proportions de leurs apports respectifs, à savoir :

Monsieur François GIAUCHAIN, détenant	499	parts sociales
Monsieur Rémi HUK, détenant	1	part sociale
Total égal au nombre de parts composant le capital.....	500	parts

Le Gérant de la société est Monsieur François GUIAUCHAIN.

CECI EXPOSE, IL EST PROCÉDE A LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES :

1 – Cession

Monsieur Rémi HUK, le Cédant, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à l'Acquéreur, Monsieur Patrick LAVILLE, qui l'accepte UNE (1) part sociale de QUINZE (15) euros de valeur nominale, entièrement libérée, qu'il possède dans la société ADC / Ascenseurs Diagnostics et Contrôles, ainsi que tous les droits et obligations qui y sont attachés.

2 – Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de QUINZE (15) euros.

Le prix a été payé comptant, ce jour, par l'Acquéreur au Cédant, qui le reconnaît et lui en consent ici bonne et valable quittance, entière, définitive et sans réserve.

3 – Intervention de la conjointe de Monsieur Patrick LAVILLE

Conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code civil, Madame Marie-Christine LAVILLE, épouse commune en biens, avertie de l'acquisition de parts sociales devant être réalisée au moyen de biens communs, par son époux, a déclaré ne pas vouloir être personnellement associée dans la société.

4 – Agrément

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2014, la présente cession a été autorisée et l'Acquéreur agréé en qualité de nouvel associé, dans les formes et conditions requises par les statuts.

PL 204

5 – Nouvelle répartition du capital

Comme conséquence la cession de parts qui précède, le capital social se trouve réparti comme suit :

Monsieur François GIAUCHAIN, détenant.....	499	parts sociales
Monsieur Patrick LAVILLE, détenant	1	part sociale
Total égal au nombre de parts composant le capital social	500	Parts sociales

6 – Déclarations

Le Cédant, Monsieur Rémy HUK, déclare :

- qu'il réside habituellement en France au sens de la réglementation en vigueur,
- que les parts sociales sont de libre disposition entre ses mains, et représentatives d'apports en numéraire,
- qu'il n'est pas soumis au régime de sauvegarde de justice, de tutelle ou de curatelle concernant les incapables majeurs.

L'Acquéreur, Monsieur Patrick LAVILLE, déclare :

- avoir sa pleine et entière capacité pour acquérir,
- avoir pris connaissance par lui-même des actes sus-analysés.

7 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, chacune en leur demeure respective.

8 – Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que le coût de leur enregistrement seront supportés par le Cédant qui s'y oblige expressément au prorata des parts acquises.

9 – Formalités et pouvoirs

La présente cession de parts sera soumise aux formalités d'enregistrement. En outre, deux exemplaires seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

Fait à, Les Mureaux, le 10 mars 2014, en six originaux

Rémi HUK



Patrick LAVILLE

